Document generated on 05/15/2024 2:02 p.m.

Liberté

Le mouvement laïque : deux ans après

Pierre Lebeuf

Volume 5, Number 3 (27), May–June 1963

Le mouvement laïque... deux ans après

URI: https://id.erudit.org/iderudit/30223ac

See table of contents

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)
1923-0915 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Lebeuf, P. (1963). Le mouvement laïque : deux ans après. *Liberté*, *5*(3), 179–183.

Tous droits réservés © Collectif Liberté, 1963

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

PIERRE LEBEUF

Le mouvement laïque: deux ans après

Il serait facile de faire la preuve que des forces se sont toujours opposées dans notre société à l'intégrisme catholique. Le Mouvement laïque a sa tradition dans notre histoire. Inutile de rappeler le nom des institutions antérieurement fondées, nous sommes surtout intéressés à l'histoire en cours.

Nous rappellerons seulement que dans la génération des hommes de 40 ans il y a eu, chez les plus lucides, une protestation qui a suivi et a contredit la régression Duplessiste. Le petit monarque, père de l'Eglise et de l'Etat, n'a jamais réussi à aliéner l'esprit de protestation. Il faut dire que, pour plusieurs, cette protestation est cependant demeurée un refus qui s'exaspérait dans le silence. Et tout d'un coup, à la mort du père, ceux qui n'étaient pas ses enfants commencèrent à se manifester.

Il y avait eu avant cet événement tragico-comique des tentatives d'expression qui ont laissé des traces ineffaçables, telle l'action de Borduas qui s'est largement propagée dans les milieux artistiques. Cette action et cette pensée ne nous proposaient pas seulement une esthétique mais aussi une nouvelle éthique sociale. Rappelant les exigences d'une génération nous ne sous-estimons pas l'importance des mouvements syndicaux qui, dans l'ordre des faits dont nous nous préoccupons ici, ont favorisé une prise de conscience démocratique, un courage dans l'action (vg. grève d'Asbestos, etc.) et une liberté d'expression.

Le Mouvement laïque était déjà inscrit dans les faits, les gestes et les idées d'un nombre assez important d'individus, quelques-uns qui l'avaient suscité feignirent même de ne pas le reconnaître. *Cité libre* avait appris à cette génération une parole

courageuse mais modérée, l'étonnant frère Untel venait de nous enseigner la sagesse d'une certaine violence. C'est de tout cet ensemble, qui résiste à une analyse complète, qu'est né le Mouvement laïque.

Quelques événements ont hâté la fondation du MLF. Au cours de l'année 1960, les écrivains en congrès réclamèrent par résolution un ministère de l'éducation, des écoles laïques et autres mesures qui visaient à libéraliser notre société. Quelques réflexions de Gérard Pelletier provoquèrent un article de Pierre Charbonneau qui fit date. L'auteur affirmait son droit à l'athéisme, une des formes modernes de la liberté de pensée. Le rédacteur de *Cité libre* ne pouvait passer sous silence les idées exprimées par Charbonneau; "Feu l'unanimité" reconnaissait la présence inéluctable d'un pluralisme dans notre société et voyait dans l'article mentionné une des conséquences du personnalisme de *Cité libre*. Maurice Blain, qui devait plus tard être l'un des porte-parole les plus nuancés de l'idée de laïcité, allait écrire deux articles importants sur ce problème.

Prolongeant les décisions de la rencontre des écrivains, un groupe de professeurs, d'écrivains et d'artistes signèrent une pétition demandant un ministère de l'éducation à ceux qui s'étaient engagés à libéraliser le Québec (juin 1960 était encore près). Quelques femmes, dont Lise Hénault et Françoise Filion, décidèrent de répéter dans d'autres milieux le geste posé. Une liste de plus de 500 noms allait être envoyée au premier ministre Lesage.

Cette succession d'écrits et d'actions affirmait sans équivoque le besoin de modifier le milieu éducatif et en général les milieux social et culturel. Des individus et des groupes se consultèrent et les esprits en vinrent rapidement à la conclusion qu'il fallait donner un sens concret à toutes ces volontés qui demeuraient éparses. Le 8 avril 1961, le Mouvement laïque de langue française naissait à l'université de Montréal. Cette première manifestation publique allait attirer une assistance imposante de près de 800 personnes (une réponse était fournies à ceux qui parlaient d'une cinquantaine "d'intellectuels").

La journée de fondation permit à des pensées diverses de s'exprimer. Les conférenciers furent par les circonstances transformés en hommes d'action. Sans que chacun veuille convaincre les participants, leurs propos, dans la situation, cessaient

d'être exposés abstraits pour devenir des programmes d'action. Les tendances qui se manifestèrent annonçaient que la laïcité allait se réaliser à travers les contradictions. Trois courants d'idées se dégagèrent de cette journées d'étude. A deux reprises fut proposée l'idée de laïcité inspirée des idées sociales du 19e siècle; un autre, une vue de la laïcité qui cherchait ses fondements dans une pensée personnaliste. Un troisième conférencier, visiblement inquiet, proposa à l'assemblée un élargissement du laïcat chrétien.

Des trois thèses exposées une fut totalement rejetée. Il ne s'agissait pas ici de laïcat chrétien mais bien de rechercher des solutions neuves pour un groupe de citoyens qui ne pouvaient plus accepter l'ordre établi. (Non que le Mouvement ne soit jamais opposé à la pensée chrétienne mais il distingue entre des cadres laïques chrétiens et une véritable société pluraliste.) Le laïcat chrétien n'étant pas à l'ordre du jour, la laïcité intégrale, présentée sous deux formes, ne devait pas non plus être considérée comme solution valable. Le vote de l'assemblée optait dans l'immédiat pour une laïcité progressive dont l'objectif était de réaliser une authentique démocratie au niveau de toutes les institutions. Le MLF ne voulait pas refaire l'expérience européenne de la laïcité mais bien en créer une nouvelle, adaptée à notre milieu humain, dans le respect du pluralisme.

Dès sa fondation le Mouvement laïque a cherché à entrevoir un renouvellement de tous les aspects de la société. Il reste cependant que ce qui avait amené le plus grand nombre de participants, l'idée d'un enseignement qui respecterait la pensée de chacun, allait devenir le premier thème de recherche du Mouvement. A l'automne 1961, au deuxième congrès, le MLF proposa à ses membres quelques études sur le problème de l'éducation. De ce congrès est né ce qu'on a dénommé la solution Lacoste. Quelques mois plus tard nous présentions un mémoire à la Commission Parent. Ce document qui exprime la politique générale du Mouvement en matière d'éducation, traduit la volonté des membres de participer, non seulement au développement d'un secteur neutre, mais au progrès général de l'éducation dans la société canadienne-française.

Le MLF qui, dès sa fondation, avait exprimé sa volonté d'être un instrument de culture française, proposa des structures qui intégraient tous les citoyens de culture française sous le

seul dénominateur possible, la langue française. Malgré son admiration pour le travail des commissaires, le MLF trouve aberrant qu'on n'ait pas reconnu ce seul fondement possible à un système d'éducation, fondement qu'on retrouve dans tous les pays du monde. Tôt ou tard, il faudra bien que l'on reconnaisse que nous sommes français avant d'être religieux ou non religieux. Ce document demeure un exemple de tolérance et d'équilibre de pensée.

Le problème de l'éducation a été et sera encore longtemps un des problèmes majeurs du Mouvement laïque. Tous les membres attendent avec impatinece la deuxième partie du rapport de la commission Parent pour savoir quelle place on leur accordera dans l'ensemble du système. Il est certain que cette information ultérieure influencera grandement l'orientation du MLF.

D'autres problèmes, entre autres, la laïcité et l'état civil, ont fait l'objet d'études. Rappelons brièvement certains faits liés à notre action. Me Gilles Duguay, conseiller juridique du MLF et Me Guy Guérin continuent une lutte juridique contre le juge Côté, dans l'affaire Godbout-Côté et nous pouvons espérer que cette loi injuste qui empêche les non-croyants de témoigner devant les tribunaux civils sera déclarée ultra-vires. Le MLF a également participé à plusieurs congrès internationaux relatifs à la laïcité et à l'éducation. Il a publié les communications de ses deux plus importants colloques, sous les titres de "L'Ecole laïque" et de "Justice et Paix scolaire". Dans un congrès spécial sur la nationalisation des collèges classiques, le MLF s'est attaqué au caractère privé de notre enseignement secondaire et a précisé ce qu'il entendait par l'idée de nationalisation. Le MLF avait l'occasion de communiquer ce que Maurice Blain exprimait dès la première année: le ghetto attendait tous ceux qui voulaient des institutions privées réservées à un groupe privilégié. Ce que le MLF a l'intention de refuser pour ses membres, l'institution privée, il ne peut l'encourager pour le reste de la société canadienne-française. Dans toutes ses manifestations, le MLF a démontré son intention de participer d'une façon de plus en plus active au renouvellement de notre société. Avant la fondation du Mouvement laïque de langue française, ceux qui en sont devenus les membres étaient des dissidents dans cette société, mais par leur affirmation et leur contribu-

tion à la pensée de cette société ils prouvent leur solidarité à la collectivité canadienne-française.

Jusqu'à quel point se demandent aujourd'hui plusieurs, le MLF a-t-il réussi à convaincre du bien-fondé de ses objectifs? Rappelons d'abord que cette lutte entreprise n'a de sens que si elle dure; le moindre gain dont on se satisferait, tuerait jusqu'au principe même du Mouvement. Nous croyons avoir réussi à informer le gouvernement des nécessités réelles et nouvelles d'une société pluraliste. Bien que le Mouvement ait réellement brûlé les étapes avec énergie depuis sa fondation, il ne pourra atteindre ses buts sans rester ouvert à toutes les influences dynamiques qui lui permettront de renouveller sa pensée et ses méthodes d'action.

Pierre LEBEUF,
secrétaire du MLF.